



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
DÉLÉGATION DES COMPTES PUBLICS

COMMUNE : 112 MOISSAC  
ARRONDISSEMENT : 82 CASTELSARRASIN  
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MOISSAC

N° 1259 COM (1)  
TAUX  
FDL  
2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

	1	2	3	4	5	6	7
	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023	Taux votés 2023	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023
Taxe foncière bâtie (TFB)	13 403 040	58,96	146,65	14 319 000	8 442 482	58,86	8 428 163
Taxe foncière non bâties (TFNB)	316 931	175,00	296,81	339 700	594 475	174,70	593 456
Taxe d'habitation (TH)	1 129 656	10,27	47,69	1 209 862	124 253	10,25	124 011
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	9 145 630
Total				9 161 210			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition provisionnelles 2023	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

	8	9	10	11
	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Produit proportionnels	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxes	8	9	10	11
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité		58,86	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	9 145 636		174,70	
Taxe d'habitation (TH)	9 161 210		10,25	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
TVA				350 685	235 793	475 438	-2 361 479	-1 299 563
>>>	0							

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

	Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
	9 145 630	-1 299 563	7 846 067

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Le 13 avril 2023  
Pour la Commune,  
JEAN-MICHEL POUX  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le 10 MARS 2023  
Pour la Direction des Finances publiques,  
JEAN-MICHEL POUX  
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

À MONTAUBAN



**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023**

**IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

<b>1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS</b>		<b>2. BASES EXONÉRÉES</b>		<b>3. PRODUITS DES IFER</b>	
<b>Taxe foncière bâtie :</b> a. Personnes de condition modeste b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux) d. Logements industriels <b>Taxe foncière non bâtie</b> <b>Taxe d'habitation :</b> a. Dotations pour perte de THLV b. Dotation pour Mayotte		<b>Taxe foncière bâtie :</b> a. Par le conseil municipal b. Par la loi <b>Taxe foncière non bâtie :</b> a. Par le conseil municipal b. Par la loi (terres agricoles) c. Par la loi (autres) <b>Cotisation foncière des entreprises</b> a. Par le conseil municipal b. Par la loi		a. Éoliennes et hydroliennes b. Centrales électriques c. Centrales photovoltaïques d. Centrales hydrauliques e. Centrales géothermiques f. Transformateurs électriques g. Stations radioélectriques h. Installations gazières et autres	
16 061 3 549 3 095 259 390 68 590		1 189 465 63 635			
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		<b>4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION</b>		<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire b. Base minimum c. Locaux industriels d. Autres allocations		a. Hors résid. principales et log. vacants b. Logements vacants soumis à la THLV		<b>Taxe d'habitation :</b> a. Fraction de TVA nationale (%) b. TVA prévisionnelle c. Coefficient correcteur	
>>>		1 209 862 >>>		0,728624	

**6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX**

**6.1. TAUX PLAFONDS**

Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds de 2023	Taux des EPCI de 2022	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	59,86	149,65	3,00000	146,65
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	121,43	303,58	6,77000	296,81
Taxe d'habitation (TH)	22,98	21,63	57,45	9,76000	47,69
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

**6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE**

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :		Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
a. National	b. Communal	
>>>	>>>	33,14
<b>Taux maximum :</b>		
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser		>>>
b. Taux maximum de la majoration spéciale		>>>

**6.3. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2023 au titre de laquelle...**

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>